

2018-1274



CONSULTATION ECRITE
BUREAU DU 24 AVRIL 2019
Délibération N° B19/037

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS**

**CONVENTION D'ETUDE
HOMECOURT – Centre-bourg / Friche Java – Restructuration – E
P09EB40M004**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune d'Homécourt pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la restructuration de la friche Java située dans son centre-bourg,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude technique, de programmation et de faisabilité sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 30 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFL et à 50% par la commune d'Homécourt.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune d'Homécourt et la communauté de communes Orne Lorraine Confluences la convention d'étude annexée à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

30 AVR. 2019

Le

Le Préfet de Région

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER